



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artisans : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 63460

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des épouses de retraités de l'artisanat et du commerce au regard de leurs droits à pension de retraite. S'agissant des conjoints, la loi de 1982 relative aux conjoints d'artisans et de commerçants travaillant dans l'entreprise familiale a créé un statut et amélioré leur protection sociale, dans le cadre de laquelle se trouve la couverture vieillesse. En revanche, le complément de retraite pour conjoint, fixé à 4 000 francs par an en 1976, n'a depuis lors fait l'objet d'aucune réactualisation, et les modalités de calcul de la pension de réversion, dont le plafond est fixé à 54 % depuis 1994, apparaissent pénalisantes. C'est pourquoi il lui demande si elle entend prendre des mesures pour remédier à une telle situation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63460

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3783